

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

L'AINB réagit à des informations nettement erronées

FREDERICTON, vendredi 3 février 2017 – En tant qu'organisme de réglementation des infirmières immatriculées et des infirmières praticiennes au Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue du pays, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AINB) estime qu'il est de son devoir de fournir au public des informations factuelles au sujet de l'examen d'admission à la profession afin de corriger ce que des membres de L'Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada (AÉIC) ont diffusé ces derniers jours.

Cette campagne médiatique est menée par l'AÉIC et reprise par des infirmières chefs de file qui continuent d'ajouter de l'huile sur le feu en faisant peur à des étudiantes et étudiants qui n'ont ni vu, ni fait l'examen. La campagne affirme sans preuves à l'appui que le contenu de l'examen est « américanisé », que la traduction est mauvaise et que le rendement des étudiantes et étudiants n'est pas relié à leur réussite, ce qui va à l'encontre de la comparaison sur 10 ans effectuée par l'AINB.

« Une campagne médiatique comme celle récemment lancée par l'AÉIC crée une vague destructrice de désinformation, a déclaré Laurie Janes, directrice générale de l'AINB. Ajoutant à la confusion et à l'anxiété des étudiantes et étudiants en sciences infirmières, ce genre d'approche émotive et bourrée de fausses informations est décevant et montre clairement qu'il y a lieu de créer des liens avec l'AÉIC pour veiller à ce que l' AÉIC appuie ses déclarations sur des faits ».

Ce que l'AINB sait, c'est que les infirmières et infirmiers diplômés du Nouveau-Brunswick ont eu le plus faible taux de réussite au Canada lors de l'instauration de l'examen national d'admission à la profession en 2015 et que cette tendance se poursuit encore aujourd'hui. Nous avons également observé une remontée rapide du taux de succès au deuxième essai à l'examen, ainsi que des améliorations importantes dans certains programmes

(1)



de formation infirmière de la province. Reconnaissant que les taux de réussite des francophones continuent à être très bas, l'AIINB, le gouvernement provincial et le fournisseur de l'examen ont autorisé une évaluation indépendante de la traduction, dont les conclusions ont montré que la traduction de l'examen était satisfaisante.

Les membres de l'AIINB ont adopté une résolution à l'assemblée générale annuelle de 2016 pour demander qu'un groupe de travail soit établi dans le but d'améliorer les résultats à l'examen. Ce groupe de travail, qui se réunit régulièrement depuis décembre 2016, est composé de chefs de file de la profession infirmière venant des deux universités du Nouveau-Brunswick, des régies de la santé du gouvernement provincial, du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, de l'AIINB et d'infirmières diplômées qui ont réussi à l'examen national d'admission à la profession. En plus de collaborer dans un esprit constructif, de faciliter une approche qui favorise l'intégration de pratiques exemplaires et d'aller de l'avant pour aider les infirmières et infirmiers diplômés à être bien préparés et à réussir à l'examen, ce groupe de travail s'est engagé à améliorer le taux de réussite à l'examen au premier essai.

L'AIINB souhaite que les responsables de l' AÉIC et les étudiantes et étudiants infirmiers du Nouveau-Brunswick discutent de l'information citée dans la campagne.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Jennifer Whitehead, chef, Communications et relations gouvernementales
Tél. : 506-459-2852 ou jwhitehead@aiinb.nb.ca

(2)

